



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Audioconférence de presse

Point sur la situation sanitaire en Lozère

Vendredi 26 mars 2021



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

Contact presse : Yvan MOURZELAS
Préfecture / bureau de la représentation de l'État / communication
☎ 04 66 49 67 43 / 📞 06 74 57 49 65
✉ pref-communications@lozere.gouv.fr
💻 www.lozere.gouv.fr

La situation sanitaire se dégrade en Lozère : des mesures renforcées s'imposent

Depuis quelques jours, la situation sanitaire se dégrade de manière rapide au niveau national et en Lozère. Le nombre de cas de contamination à la COVID 19 est en hausse particulièrement chez les 10-20 ans.

Si en février, la circulation du virus a ralenti, les dernières semaines ont vu le taux d'incidence repartir nettement à la hausse. Au 22 mars 2021, ce taux, sur une semaine glissante, est de 330,3 pour 100 000 habitants.

Dans ce contexte, le département de la Lozère a été placé jeudi 25 mars 2021 dans la liste des départements en vigilance renforcée.

Pour mémoire, il y a trois catégories :

- la vigilance (en-deçà d'un taux d'incidence de 250 pour 100 000 habitants),
- la vigilance renforcée (au-delà d'un taux d'incidence de 250 pour 100 000 habitants et avec une forte croissance de ce dernier sur la semaine glissante précédente)
- les mesures renforcées (à partir d'un taux d'incidence de 400 pour 100 000 habitants).

Pour lutter contre la remontée rapide des taux d'incidence dans le département de la Lozère, Valérie Hatsch, Préfète de la Lozère, a décidé de renforcer les mesures visant à prévenir la circulation du virus, notamment dans les communes où les rassemblements et circulation de personnes favorisent sa propagation.

A ce stade, sont envisagées l'obligation de port du masque dans les communes de plus de 2 000 habitants ainsi que l'interdiction des activités sportives scolaires en intérieur.

Le renforcement des protocoles sanitaires dans le milieu scolaire fait également partie des pistes envisagées, en concertation avec la DSDEN. En effet, l'importance des cas positifs en milieu scolaire se traduit par un taux d'incidence en forte progression pour les 10-19 ans.

Dans ce contexte sanitaire tendu, Valérie Hatsch poursuit les échanges avec les élus du département sur les éventuelles autres mesures additionnelles qui pourraient être prises, comme cela a été le cas depuis le début de la crise sanitaire.

Une réunion du comité départemental COVID 19 sera organisée le jeudi 1er avril pour évoquer les mesures renforcées adaptées au territoire.

Dans la perspective de cette réunion, la préfète de la Lozère a invité l'ensemble des membres du comité à faire remonter toutes les mesures qui leur paraissent de nature à lutter contre la dégradation de la situation sanitaire.

Les maires sont également invités à remonter à la préfecture (pref-defense-protection-civile@lozere.gouv.fr) toute proposition de lieu dont ils souhaiteraient réglementer ou limiter l'accès pour raisons sanitaires.

La Préfète de la Lozère appelle « chacun à la responsabilité et à la mobilisation afin de se protéger et de protéger les autres de la contamination ».

Valérie Hatsch rappelle que « pour sauver des vies, nous devons rester solidaires face au virus : continuer à faire preuve d'une vigilance collective, respecter les gestes barrières et le port du masque, dans la sphère publique comme dans la sphère privée, et respecter le couvre-feu qui s'avère efficace pour freiner la circulation de la Covid ».

Les indicateurs épidémiologiques

La situation sanitaire se dégrade

En France :

Au 23 mars 2021, le nombre de décès liés à la Covid19 en France s'élève à 92 935 (+ 292 dans les dernières vingt-quatre heures). Parmi ces décès, 67 530 ont eu lieu à l'hôpital. 6 370 705 personnes ont bénéficié d'au moins une dose de vaccin.

En Lozère :

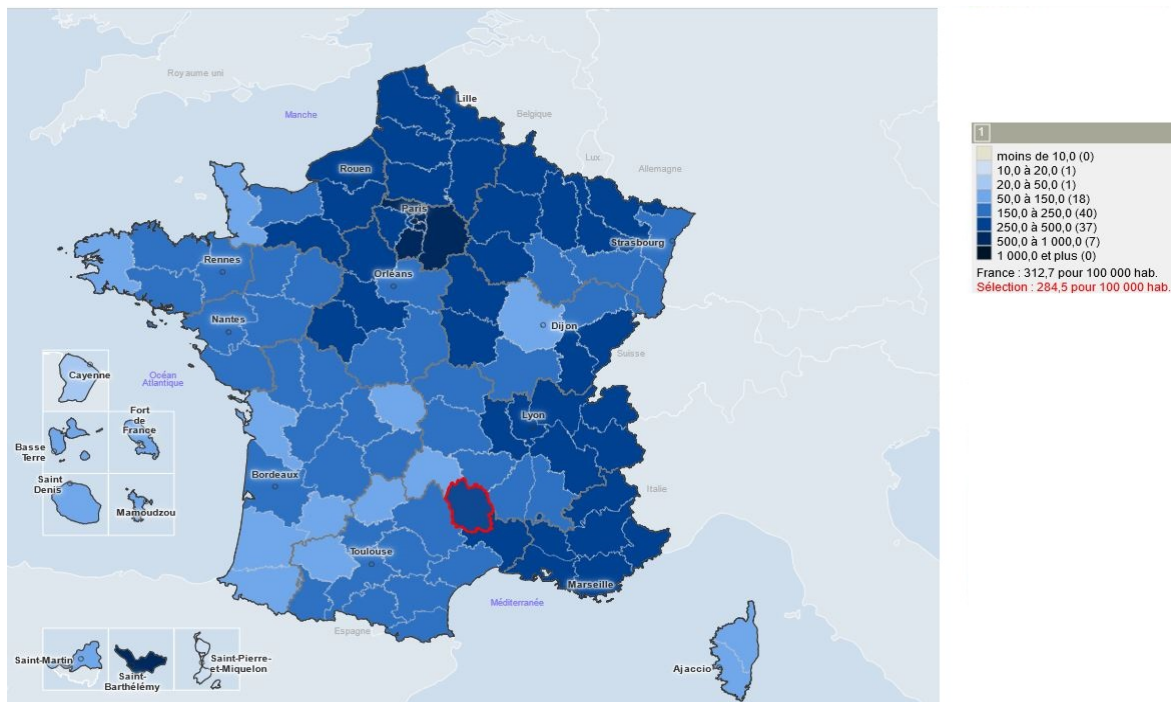
- du lundi 15 au dimanche 21 mars 2021 (semaine 11), la Lozère a enregistré :
 - o 217 nouveaux cas confirmés ;
 - o 15 hospitalisations pour cause de Covid ;
 - o 1 admission en réanimation ;
 - o 1 décès pour cause de Covid (cas possibles ou confirmés) ;
- à ce jour, la Lozère compte :
 - o 6 lits de réanimation armés ;
 - o 5 lits de réanimation occupés, dont 2 pour des cas de Covid ;
 - o 98 personnes décédées de la Covid19.
- le taux d'incidence sur une semaine glissante augmente fortement à 285 en Lozère, contre 313 pour le territoire national ; ces taux d'incidence s'élevaient respectivement à 176 et 253 la semaine précédente ;
- le taux de positivité des tests augmente légèrement : il est de 7,7 % en Lozère, contre 7,9 % sur le territoire national ; ces chiffres étaient respectivement de 6,7 % et 7,5 % la semaine précédente ;
- la proportion des variants dans les cas positifs est désormais majoritaire : il est estimé en Lozère que 60 % des contaminations sont le fait du variant anglais, et 10 % des contaminations le fait d'autres variants ;
- le nombre de tests sur une semaine glissante augmente fortement : 2 988 tests effectués, contre 2 086 tests réalisés la semaine précédente.

Au 21 mars, le taux d'incidence n'est pas égal entre les communautés de communes. Pour 100 000 habitants, leurs taux d'incidence s'élèvent à :

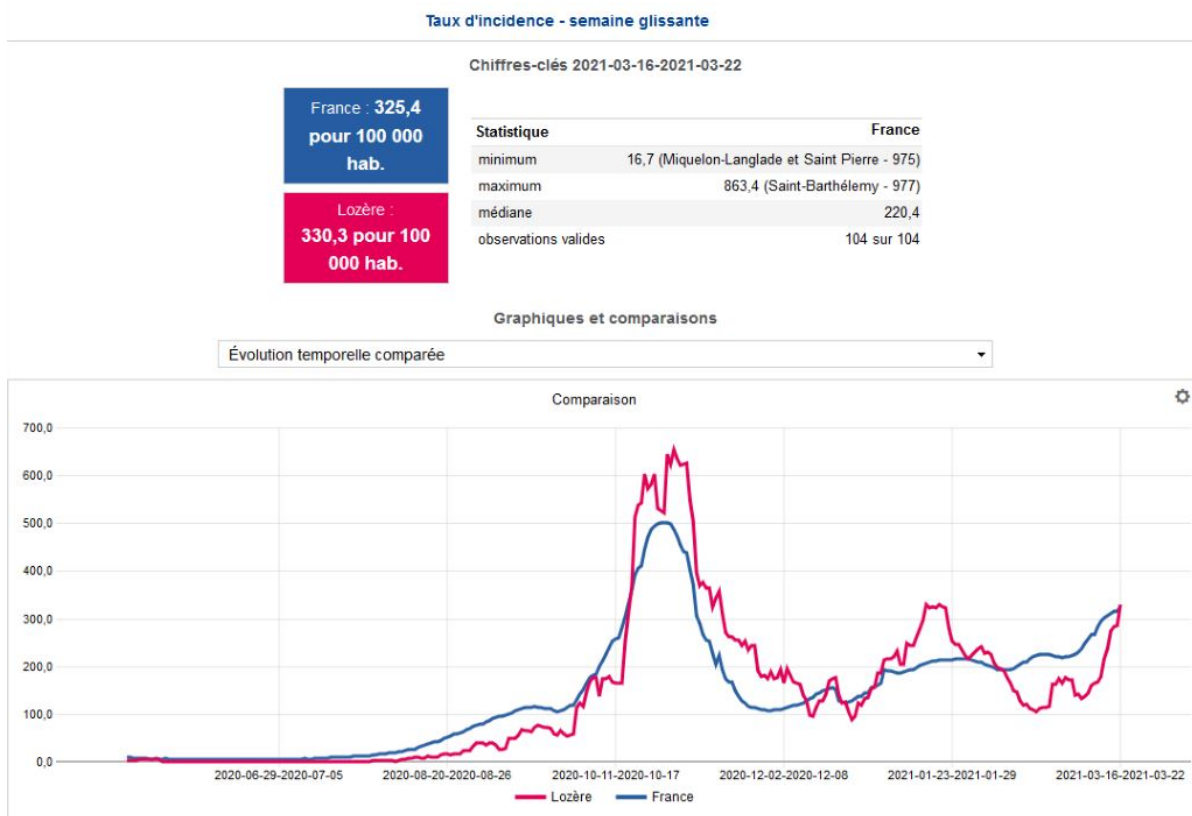
- 296 pour la CC Cœur de Lozère ;
- 337 pour la CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac ;
- 350 pour la CC du Gévaudan ;
- 263 pour la CC Aubrac Lot Causses Tarn ;
- 275 pour la CC Gorges Causses Cévennes ;
- 204 pour la CC Randon-Margeride ;
- 93 pour la CC du Haut Allier ;

- 426 pour la CC des Hautes Terres de l'Aubrac ;
- 67 pour la CC des Cévennes au Mont Lozère ;
- 172 pour la CC Mont Lozère.

➔ **Taux d'incidence hebdomadaire sur une semaine glissante dans les départements, au 21 mars 2021. (Source GEODS)**

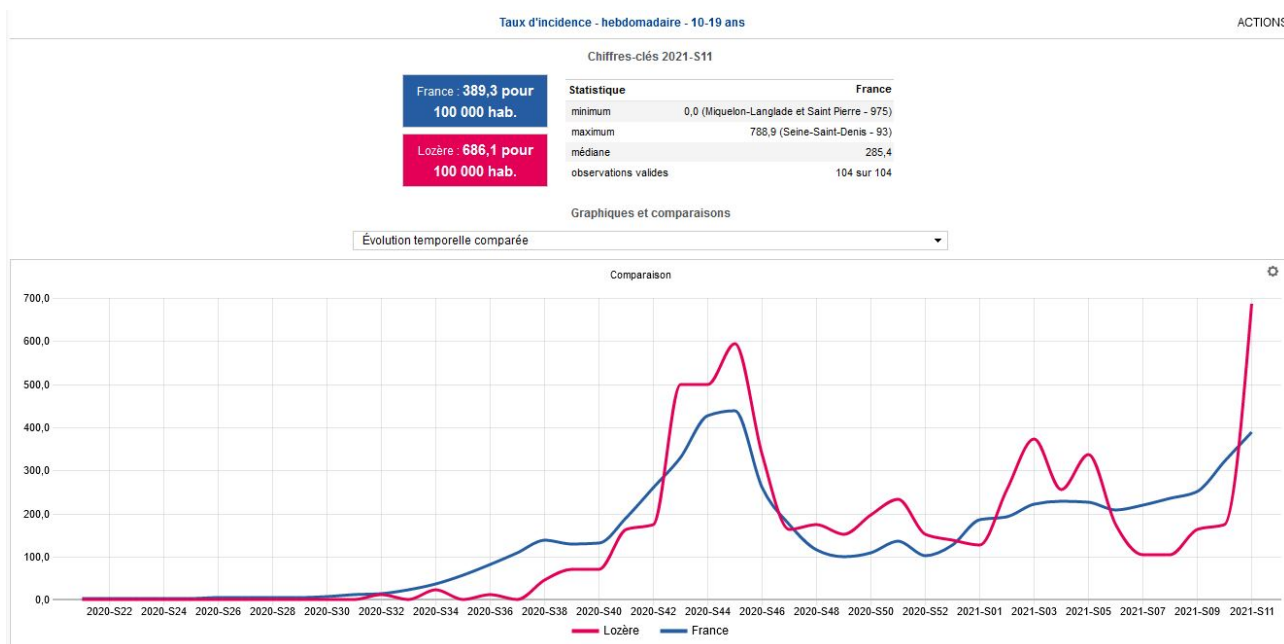


➔ **Evolution du taux d'incidence hebdomadaire sur une semaine glissante en Lozère, au 22 mars 2021. (Source : GEODS)**

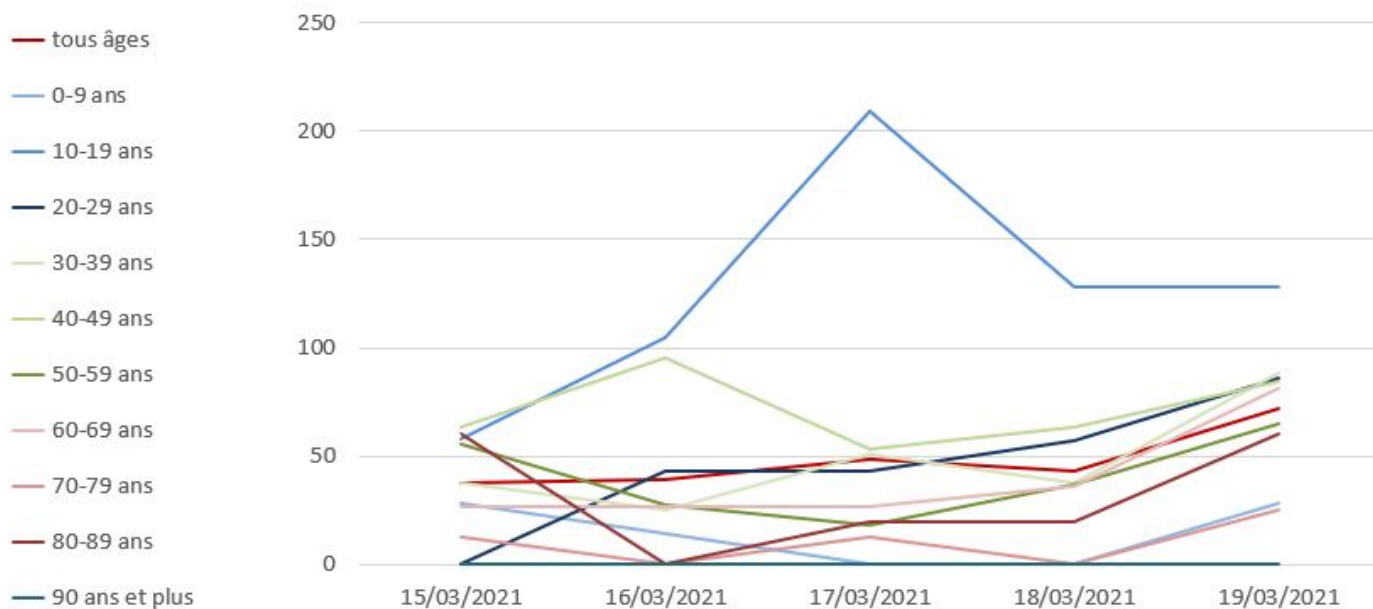


➔ Evolution du taux d'incidence hebdomadaire de la classe d'âge 10-19 ans, à l'échelle nationale (courbe bleue) et à l'échelle lozérienne (courbe rouge).

Au 21 mars 2021, ce taux d'incidence hebdomadaire s'élève à 686 en Lozère, contre 174 une semaine auparavant (source : GEODS).



➔ Evolution du taux d'incidence quotidien de la classe d'âge 10-19 ans, par rapport aux autres classes d'âge (source : Préfecture Lozère).



La concertation au cœur de la stratégie de lutte contre la Covid19

La stratégie de lutte contre la Covid19 « Tester, Alerter, Protéger » est adaptée par la préfecture au territoire lozérien

→ Les mesures réglementaires et de police en vigueur dans le département de la Lozère :

- arrêté préfectoral en date du 19 février 2021 portant prolongation de l'obligation de port du masque aux abords des établissements scolaires ;
- arrêté préfectoral en date du 19 février 2021 prolongeant l'interdiction de l'ouverture des buvettes et des points de restauration ;
- arrêté préfectoral en date du 19 février 2021 portant prolongation de l'obligation de port du masque sur les marchés du département
- 8 arrêtés préfectoraux d'ouverture des centres de vaccination
- 3 arrêtés préfectoraux d'ouverture d'opérations ponctuelles

Des mesures complémentaires peuvent être prises, sur sollicitation des élus et si la situation sanitaire le justifie, notamment sur :

- l'extension du port du masque ;
- l'extension de l'interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique aux cas actuellement autorisés ;
- l'extension des restrictions de circulation ;
- la restriction des ouvertures des établissements recevant du public / la restriction des activités collectives ;
- l'interdiction de l'ouverture des marchés, ou la limitation de l'ouverture des marchés aux seuls produits alimentaires ;
- la fermeture des parcs et jardins ;
- le lancement d'une campagne de dépistage massif ;
- la distribution de masques au profit des personnes socialement vulnérables.

Les Lozériennes et les Lozériens demeurent respectueux des consignes : sur une centaine de contrôles la semaine dernière, seules quelques verbalisations pour non-respect du couvre-feu ont été constatées. Un relâchement a toutefois pu être rapporté, dans les établissements assurant un service de restauration collective, ainsi que lors d'activités collectives (notamment, des rencontres sportives de loisir).

Des opérations de dépistages pour tous les publics

Les dépistages en milieu scolaire se poursuivent. L'opération menée au lycée de Saint-Chély-d'Apcher en fin de semaine dernière a permis de détecter une trentaine de cas positifs.

En concertation avec la DSDEN et le rectorat, la décision a été prise de passer l'établissement en distanciel intégral jusqu'à la fin de cette semaine, puis en hybridation renforcée à partir de la semaine prochaine.

Des opérations de dépistage sont menées cette semaine, au collège de Saint-Chély, au lycée Notre-Dame de Mende, à l'école publique de Meyrueis, et au lycée Sacré-Coeur de Saint-Chély.

Les opérations ponctuelles de dépistage en ville sont menées en fonction de la situation locale. Cette semaine, l'équipe de « médiateurs Covid » – qui s'appuie sur les personnels de la Croix-Rouge – a mené une opération de dépistage à l'antenne universitaire de Mende.

La préfète de la Lozère, Valérie Hatsch, rappelle que *« l'objectif de ces tests est d'identifier rapidement des personnes asymptomatiques, porteuses du virus, et de rompre les chaînes de contamination, afin de mieux protéger l'ensemble de la population. Il faut être vigilant sur nos enfants. Le test antigénique est un outil efficace pour détecter la Covid chez les personnes asymptomatiques »*.

Au 25 mars 2021, 6 établissements sont concernés par la mise en distanciel des élèves :

2 classes au collège Bourillon à Mende, 1 classe à l'école de Badaroux, 1 classe à l'école de Chabris, 1 classe au collège du haut-Gévaudan à Saint-Chély d'Apcher, et deux d'établissements en distanciel intégral : l'école de Bédouès et le lycée polyvalent Théophile Roussel à Saint-Chély d'Apcher.

Vaccination : déjà 16 % de la population et 49 % de la population prioritaire

Le public prioritaire va évoluer dès ce samedi 27 mars : les plus de 75 ans (et, dès ce samedi, de plus de 70 ans), les personnes de plus de 50 ans avec des facteurs de comorbidité, les patients en EHPAD ou en établissements spécialisés, les professionnels de santé de plus de 50 ans (dont les pompiers), les personnes vulnérables de plus de 18 ans présentant une pathologie à très haut risque ou un risque de forme grave du Covid.

A l'échelle de la Lozère, la vaccination se décline selon les axes suivants :

- 8 centres de vaccination opérationnels, en plus des opérations dans les EHPAD :
 - o 2 à Mende, depuis le 6 janvier 2021 (Hôpital de Mende et MSP) ;
 - o Le Malzieu Ville, depuis le 18 janvier (Maison des services) ;
 - o Marvejols, depuis le 20 janvier (Salle Polyvalente) ;
 - o La Canourgue, depuis le 22 janvier (Maison de santé) ;
 - o Florac, depuis le 25 janvier (Maison de santé) ;
 - o Saint-Chély-d'Apcher depuis le 27 janvier (Mairie) ;
 - o Langogne, depuis le 28 janvier (Centre hospitalier) ;

- des opérations ponctuelles de vaccination :
 - o à Villefort, depuis le 22 février ;
 - o à Chanac, depuis le 1^{er} mars ;
 - o au Collet-de-Dèze, depuis le 1^{er} mars ;
 - o à Saint-Etienne-Vallée-Française, depuis le 15 mars ;
 - o à Meyrueis, depuis le 16 mars ;
 - o à Nasbinals, depuis le 17 mars ;
 - o à Peyre-en-Aubrac, depuis le 24 mars ;
 - o à Albaret-le-Comtal, depuis le 24 mars ;

- des opérations étudiées selon les besoins exprimés, et en adéquation avec l'impératif de gestion du stock pour sanctuariser les deuxièmes injections. L'ARS et les services de la Préfecture prévoient le lancement de plusieurs de ces opérations dans les prochains jours, notamment à Mont-Lozère-et-Goulet ;
- des médecins et des pharmaciens volontaires, avec des injections de vaccin AstraZeneca qui ont repris.

La campagne de vaccination se poursuit à un rythme soutenu :

- à ce jour, près de 12 070 Lozériennes et Lozériens ont bénéficié d'au moins une dose de vaccin (16 % de la population, 49 % de la population prioritaire), dont :
 - 9 100 personnes « grand public », dont 4 860 avec leur deuxième injection ;
 - 1 500 patients en EHPAD, dont 1 230 avec leur deuxième injection ;
 - 1 470 professionnels de santé, dont 990 avec leur deuxième injection ;
- un travail mené en commun entre l'ARS et les services de la Préfecture pour déployer dès début avril une équipe mobile armée par les personnels du SDIS ;
- des livraisons qui se poursuivent à hauteur de 1 170 doses en moyenne hebdomadaire.

Valérie Hatsch, Préfète de la Lozère rappelle : « *c'est avec la stratégie fondée d'une part sur le ralentissement de la circulation du virus et d'autre part sur l'accélération de la couverture vaccinale, que nous réussissons collectivement à durablement endiguer l'épidémie* ».

Bien s'informer

Les données relatives à la situation sanitaire font l'objet d'une grande transparence. Pour toutes questions, vous pouvez consulter :

_ la Foire aux questions du Gouvernement

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- la foire aux questions du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Etat-d-urgence-sanitaire-et-couvre-feu-Questions-Reponses>

- les décisions sanitaires du ministère chargé des Sports

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-20-mars/>

- Vous trouverez les centres de dépistages près de chez vous sur :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees#sites-prelevements>

- Un numéro vert est à votre disposition pour répondre à vos questions :

Toutes les informations sont à retrouver sur le site du Gouvernement ou en appelant le 0 800130 000 (appel gratuit, 7j/7 – 24/24h). Cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.



Pour plus d'informations quantitatives, vous pouvez vous rendre sur <https://geodes.santepubliquefrance.fr>, lettre C, rubriques « COVID -19 » et « COVID-19 : Vaccination ».

- L'application TousAntiCovid est disponible au téléchargement sur :

- Apple Store : <https://apps.apple.com/app/id1511279125>

- Google Play : <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.android.stopcovid>

Tous engagés contre la COVID-19 !

Téléchargez #TousAntiCovid

COVID-19 → alerter → protéger → tester

Bienvenue

#TousAntiCovid

Protégeons nos proches et protégeons nous-mêmes. Avec TousAntiCovid, participez à la lutte contre l'épidémie en limitant les risques de transmission.

Je veux participer

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store